



ARRETE

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS
DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES ETUDIANTS
AUX CONSEILS DES COMPOSANTES ADMINISTRATION ET COMMUNICATION
& INFORMATIQUE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
SCRUTINS DES 11 ET 12 FEVRIER 2026**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;
Vu l'arrêté du 17 décembre 2025 portant organisation des opérations électorales par vote électronique des 11 et 12 février 2026 à l'Université Toulouse Capitole ;
Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 relatif à la recevabilité des candidatures aux élections électroniques des 11 et 12 février 2026 aux conseils de l'UFR Administration et Communication et de l'UFR Informatique de l'Université Toulouse Capitole ;
Vus les procès-verbaux de dépouillement ;

Article 1^{er}

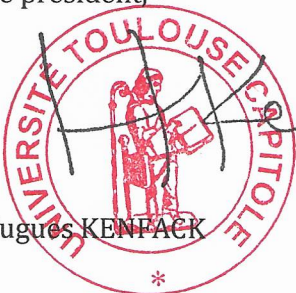
A l'issue des scrutins qui se sont déroulés les mercredi 11 février et jeudi 12 février 2026 par voie électronique, sont proclamées élues aux conseils de l'UFR Administration et Communication et de l'UFR Informatique de l'Université Toulouse Capitole, les personnes dont les noms figurent en annexe au présent arrêté.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la rectrice de la région académique Occitanie, publié sur les sites internet et intranet de l'université Toulouse Capitole et affiché dans les locaux de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 12 février 2026

Le président,


Hugues KENFACK

ANNEXE

RESULTATS - SCRUTIN DES 11 et 12 FEVRIER 2026

Conseil de l'UFR ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

COLLEGE A (professeurs et personnels assimilés) :

Liste : *L'Unité dans la diversité*

1. THIOYE Moussa
2. DESBARATS Isabelle
3. ALCANTARA Christophe
4. GAU-CABEE Caroline
5. ROGGERO Pascal
6. ESPLUGAS-LABATUT Pierre

COLLEGE B (autres enseignants et assimilés) :

Liste : *L'Unité dans la diversité*

1. ALCOVER Anne
2. THEVENIN Jean-Marc
3. LAVAL Sylvie
4. DIOCHON Nicolas
5. CASULA Marina
6. AZEMA Ludovic

COLLEGE BIATSS:

Liste : *L'Unité dans la diversité*

1. LE BEL DE PENGUILLY Thaïs
2. CHARDONNET Alice

COLLEGE ETUDIANTS LICENCE:

Liste : *Etudiants d'AES, facultons ensemble avec la Corpo Arsenal et tes assos!*

1. Titulaire :NDOMBET-SYGALL Joaquim
2. Titulaire :TANNEAU Margot
3. Titulaire : CANTALOU Mathéo
4. Titulaire : RICHOUX Pauline
5. Suppléant :BOUDENE Noah
6. Suppléante : FANKAM MAFOCK Maëlle
7. Suppléant : TUDEAU Maelan
- 8.

COLLEGE ETUDIANTS MASTER:

Liste : *Masters d'Admin Com, facultons ensemble avec la Corpo Arsenal et tes assos!*

1. Titulaire : PEDRAZA Louka
2. Suppléante : CHEVEREAU Manon

Conseil de l'UFR INFORMATIQUE

COLLEGE A (professeurs et personnels assimilés) :

Liste : *Une école d'informatique ambitieuse*

1. PERRUSSEL Laurent
2. GAUDOU Benoît
3. CUSSAT-BLANC Sylvain
4. GRANDI Umberto
5. RAVAT Franck

COLLEGE B (autres enseignants et assimilés) :

Liste : *Ensemble les MCF informatique*

1. GAROUANI Moncef
2. DOUTRE Sylvie
3. NAVARRE David
4. SIMONCINI David
5. ALIGON Julien

COLLEGE BIATSS:

Liste : *BIATSS UFR Info*

1. BARATHIEU Jérôme
2. BALLABRIGA Lydie

COLLEGE ETUDIANTS:

Liste : *Une école d'informatique ambitieuse*

1. Titulaire : MARTINEZ Emile
2. Titulaire : CUEILLE Elise
3. Titulaire : CHAUCHADIS Rémi
4. Titulaire : BAH Houssainatou Bella
5. Suppléant : PETTINATTO Gabriel
6. Suppléant : RAKOTONDRATSIMBA Hasina
7. Suppléant : CHERIETTE Sofiane
8. Suppléant : GARBA GHUSSEIN Zouena